SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2010 POINT

CULTURE

Association culturelle du Théâtre Aleph

Avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle 2009/2011

EXPOSE DES MOTIFS

L'association culturelle du Théâtre Aleph a pour objet et projet de :

- 1. créer, monter et représenter des pièces de théâtre dans les locaux du Théâtre Aleph,
- 2. faire profiter les gens du quartier et la population d'Ivry d'une programmation régulière, avec des tarifs avantageux pour les Ivryens (toute l'année, du jeudi au dimanche), en approfondissant et en travaillant le style qui lui est propre, celui des pièces comme celui du lieu : un théâtre populaire, un théâtre-fiesta engagé, rempli d'humour et de poésie,
- 3. développer l'école du théâtre Aleph avec ses ateliers-création style *comédie musicale* pour enfants, adolescents et adultes. Sur l'ensemble des élèves (environ 70), 80 % sont Ivryens,
- 4. diffuser de façon plus ample les 2 démarches de théâtre social élaborées depuis quinze ans, notamment en direction des jeunes et des exclus : Le Théâtre des Gens et des Métiers et le Théâtre d'intervention, tout en poursuivant un travail régulier, depuis 3 ans, avec une cinquantaine de femmes résidant à Ivry, de nationalités multiples, en parcours d'insertion via l'association « Atout Majeur », et des actions-théâtre en direction des jeunes collégiens d'Ivry, notamment dans les quartiers Pierre et Marie Curie et Ivry-Port.

Cette association participe ainsi pleinement à la vie culturelle de la Ville grâce notamment à :

- la fréquentation de ses spectacles par des publics divers,
- son insertion dans le tissu associatif,
- son orientation sociale (actions d'insertion, actions-théâtre avec des collégiens...).

C'est pourquoi, la Ville a souhaité soutenir les actions d'intérêt local menées par cette association auprès de la population d'Ivry au moyen de l'attribution d'une subvention. Les modalités d'octroi de la subvention annuelle ainsi que les obligations de l'association ont été précisées dans une convention d'objectifs pluriannuelle pour la période 2009/2011, approuvée par la délibération du Conseil municipal en date du 26 mars 2009. Dans ce cadre, une subvention de 8 160 euros a été attribuée par la Ville à l'association culturelle du Théâtre Aleph pour l'année 2010.

En supplément des actions décrites dans la convention susvisée, l'association a sollicité la Ville pour l'attribution d'une subvention complémentaire de 3 000 € pour la réalisation d'une action particulière.

Cette création d'une comédie musicale est axée sur les thèmes de l'eau et du respect et ce sont 10 à 20 jeunes élèves (10 à 20 jeunes des quartiers défavorisés d'Ivry) qui en seront les

comédiens. Cette création s'effectue avec l'aide de professionnels du théâtre, la diffusion de cette réalisation finalisée fera l'objet de représentations publiques les mercredis ouvertes aux scolaires, aux centres de loisirs et au tout public.

Le financement de ce projet spécifique nécessite donc la rédaction d'un avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle en cours.

Je vous propose donc d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs pluriannuelle 2009/2011 avec l'association culturelle du Théâtre Aleph.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J.: avenant.

CULTURE

Association culturelle du Théâtre Aleph

Avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle 2009/2011

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Ville à la vie associative locale dans le cadre des orientations du programme municipal,

considérant que, par ses actions visant à développer l'exercice et la connaissance de l'art du théâtre, l'association culturelle du Théâtre Aleph participe pleinement à la vie culturelle de la ville,

considérant dès lors que la Ville a souhaité apporter un soutien financier à l'association du Théâtre Aleph au regard de l'intérêt local des actions qu'elle mène sur le territoire de la Commune.

considérant que les modalités d'octroi de la subvention annuelle ainsi que les obligations de l'association ont été précisées dans une convention d'objectifs pluriannuelle pour la période 2009/2011, approuvée par sa délibération en date du 26 mars 2009,

considérant, qu'en sus des actions prévues dans la convention susvisée, l'association a sollicité le soutien de la Ville pour le projet de création d'une action culturelle particulière en direction des jeunes scolarisés et défavorisés, soit une comédie musicale axée sur les thèmes de l'eau et du respect,

considérant que le financement de ce projet spécifique nécessite la rédaction d'un avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle en cours,

vu l'avenant, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1: APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs pluriannuelle 2009/2011 avec l'association culturelle du Théâtre Aleph relatif à la création d'une pièce de théâtre musicale et chorégraphique sur les thèmes de l'eau et du respect et AUTORISE le Maire à le signer.

ARTICLE 2 : PRECISE que la Ville versera à l'association culturelle du Théâtre Aleph une subvention complémentaire d'un montant de 3000 € afin de soutenir la réalisation de ce projet durant l'année scolaire 2010-2011.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE LE TRANSMIS EN PREFECTURE LE PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 19 NOVEMBRE 2010